

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 18h 30 heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

- **Etaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Marie-Paule LEJEUNE, Claudine POLIN, Nicolas DUBAUX, Adrien DURON, Sabine PERNEE, Michel GILLES

Absente excusée : Vanessa DEMOULIN pouvoir à Adrien DURON, Pauline LOISEAU

- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

- **Lecture et approbation** du compte rendu du 12 avril 2021.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un ordre du jour : CARCT pacte de gouvernance. Accord du conseil municipal

CARCT : PACTE DE GOUVERNANCE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-2,
Vu la délibération n°2020DEL277 du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry du 14 décembre 2020 approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance,
Vu la délibération n°2021DEL092 du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry du 17 mai 2021 prenant acte du pacte de gouvernance,

Monsieur/Madame le Maire explique aux conseillers municipaux :

Le pacte de gouvernance de la CARCT a été notifié aux communes par courriel le 27 mai 2021. La commune dispose d'un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte pour rendre son avis. Une fois l'avis rendu, le Pacte de gouvernance sera présenté au Conseil Communautaire de la CARCT pour approbation.

Le pacte de gouvernance proposé par la CARCT est structuré en quatre grandes parties adressé aux conseillers :

1. Une vision commune pour le territoire (valeurs, projet politique, place des communes...)
2. Les instances politiques (Conseil Communautaire, Bureau, Conférence des Maires...)
3. Favoriser la concertation dans les projets menés par la communauté
4. Faire vivre le pacte

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable au pacte de gouvernance de la CARCT.

CHARGE le Maire de notifier cette décision au Président de la CARCT

ELECTIONS

Le tour de garde pour l'élection du 20 juin 2021 est distribué aux conseillers. La salle est installée avec un circuit qui respecte les règles sanitaires. Les équipements sanitaires sont fournis par l'Etat.

14 JUILLET

Pour le moment, il n'y a aucunes directives reçues de la Préfecture.

La commune de Belleau propose un partenariat avec notre commune et Torcy-en-Valois pour un feu d'artifice en commun, le 13 juillet. Le montant sera d'environ 400,00 € par commune. Cette idée est très intéressante et plaît beaucoup aux conseillers.

Il est également proposé d'organiser une saucissonnade, le 14 juillet, gratuite pour les habitants de la commune et avec une participation financière de 10,00 € pour les personnes extérieures. Un questionnaire sera distribué aux habitants afin de connaître leurs attentes et idées dans le choix des animations et jeux, avec une réponse attendue pour le 18 juin 2021, au plus tard.

CAP'JEUNES

Monsieur POLIN va se rapprocher de Baptiste PERNEE pour connaître ses disponibilités afin de commencer sa mission.

Liz-Maë RASE s'est présentée en mairie car elle est intéressée pour la signature d'un CAP'Jeunes, mais à ce jour, elle n'a pas déposé son dossier. Le conseil municipal est d'accord sur le principe de signature d'un contrat, la durée sera à déterminer selon le projet présenté.

CONVENTION ADICA

Le pont de la rue de la Rouaze présente des faiblesses et une expertise doit être réalisée par l'ADICA. Après cette expertise, la commune recevra un rapport du pont. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Colis des personnes âgées : faut-il augmenter l'âge au pas. Après discussion, il est décidé de laisser l'âge à 60 ans.
- 2) Défibrillateur : il est réceptionné et un endroit adéquat doit être trouvé pour son installation.
- 3) Faux-plafond : réceptionné et il sera installé avant les élections.
- 4) GEPU : Monsieur le Maire montre le plan du réseau pluvial urbain.
- 5) Tondeuse et débrousailluse : voir avec la CARCT pour obtenir un fond de concours. Demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la tondeuse et en sollicitant une dérogation pour l'achat anticipé.
- 6) Concession cimetière : faut-il augmenter le tarif ou le diversifier. Une étude comparative a été faite auprès des communes avoisinantes. Le conseil municipal décide le coût de 300,00 € pour une durée maximale de 50 ans renouvelable. Les emplacements seront attribués par le Maire de la commune. Ces prix seront appliqués au 1^{er} juillet 2021. Le coût de relevage d'une tombe est compris entre 750 et 1 000 €. Un ossuaire est déjà installé dans le cimetière car il y a un caveau de disponible. Des tombes seront relevées et les restes seront déposés dans l'ossuaire. L'inventaire du cimetière a été réalisé ainsi qu'un plan.
- 7) Salle des fêtes : à l'heure actuelle, les tarifs sont de 100,00 € pour les habitants de la commune et 200,00 € pour les extérieurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer le tarif de 120,00 € pour les habitants de la commune et 240,00 € pour les extérieurs, à compter du 1^{er} janvier 2022.

- 8) Collas : le montant pour la réalisation d'un bi-couche sur le parking est de : 4 305,00 € TTC avec une subvention APV à hauteur de 50 %
- 9) D 830 : elle a été fortement dégradée suite aux différents passages de réseau. Le conseil départemental a été averti.

Séance levée : à 20h30

Date de la prochaine réunion

Lundi 22 juin 2021 à 18h30

Lundi 20 septembre à 18h30